SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

La Préfecture a informé la Mairie qu'il est nécessaire d'élire un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal. Monsieur Guy MONTEIX a été désigné.

Afin de compléter la commission de l'école déjà composée de Monsieur Yves CLAMADIEU, Madame Sandrine BICHARD et Monsieur Claude SAUVAGE, il a été décidé que Madame Lucette DELZOR soit membre suppléant.

Madame Béatrice BAUDONNAT a été désignée « élue rurale relais de l'égalité ». C'est-à-dire qu'elle fera le relais de la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination en repérant et/ou recueillant la première parole de la victime, puis orientant et accompagnant vers des structures spécialisées.

L'entreprise RMCL a été retenue parmi trois propositions pour les travaux de voirie 2022 avec un devis de 70 048,00 € HT. Les travaux concernent les villages des Granges de Gories, de la Gare de Laqueuille et Bajouve.

Les élus valide la proposition du Maire d'acheter un frigo de grande capacité et un congélateur qui seront mis à disposition des utilisateurs de la salle des fêtes.

Les tarifs de location seront également révisés à partir du 1er janvier 2023. En effet, il est possible aux personnes domiciliées sur la commune et les propriétaires d'une résidence secondaire de louer la salle pour un montant de 160€. La personne utilisant la salle pourra disposer des clés dans l'après-midi du jour précédent la manifestation. Elle devra rendre la salle propre et les clés le jour après la manifestation. Si le locataire souhaite disposer de la salle un jour plus tôt ou la rendre un jour plus tard, le montant de la location sera augmenté de 50 € par jour supplémentaire. De plus, deux cautions seront également demandées : une de 120€ pour le ménage au cas où il ne serait pas correctement effectué, et une autre de 300€ en cas de casse ou dégradation.

La Mairie va tester « PanneauPocket » pendant un an. Il s'agit d'une application mobile qui permet à la collectivité de transmettre des informations rapidement à tous les habitants qui le souhaitent. Il suffira de télécharger l'application gratuite sur votre téléphone portable et de vous enregistrer sur la commune pour recevoir en direct l'actualité transmise par la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trente enfants sont scolarisés à l'école. Un enfant supplémentaire complétera l'effectif après la Toussaint. La directrice, Madame Laurène VIDAL, est toujours en fonction avec les petits. Madame Eléonore REYGADE est la nouvelle institutrice des grands. Il les informe également que pendant la pause méridienne, Madame Marina FAURE (la secrétaire de Mairie) a été recrutée pour garder les enfants entre 12h et 13h30 jusqu'aux vacances d'octobre.

Un devis de 1530 € HT a été proposé par l'entreprise VECCHI TP pour le nettoyage du chemin du Péché existant.

Une lecture des courriers de certains habitants a été effectuée concernant une demande d'intégration de parcelles en zone constructible dans le futur PLU.

Monsieur le Maire a précisé avoir reçu une pétition des habitants les plus proches du parking de la Gare de Laqueuille pour des nuisances sonores causées par des camions frigorifiques garés sur celui-ci. Le conseil municipal donne alors son accord pour que le Maire prenne un arrêté afin de limiter le stationnement de ceux-ci la nuit et les week-ends.

La Préfecture et le FDGDON encourage les agriculteurs à surveiller le campagnol terrestre et à mettre en place un traitement si besoin.

Le prix de retrait pour la vente des bois de La Loubière est fixé à 18 000 € HT.